

COMMUNAUTE DE COMMUNES DROME SUD PROVENCE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 FEVRIER 2017

Le conseil communautaire convoqué le 1^{er} février, s'est réuni le 08 février à 18h00 à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Didier BESNIER.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires :

Christian ANDRUEJOL, Michel APROYAN, Yves ARMAND, Philippe BENOIT, Marcelle BERGET, Didier BESNIER, Jacqueline BESSIERE, Monique BONNAL, Michèle BOUCHET, Michel BOUDON, Véronique CANESTRARI, Jean-Marc CARIAS, Christian COUDERT, Guy FAYOLLE, Christine FOROT, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Jean-Louis GAUDIBERT, Jean-Luc LENOIR, Claude LOVERINI, Anne MARQUIS, Béatrice MARTIN, Catherine MIGLIORI, Marie-Pierre MOUTON, Jean-Pierre PLANEL, Sonia PRUVOST, Michel RIEU, Sophie SOUBEYRAS, Nicole TREFOULET, Marie-Claude VALETTE

Etaient représentés :

Monsieur Mounir AARAB procuration donnée à Monsieur Jean-Luc LENOIR
Monsieur Jean-Michel AVIAS procuration donnée à Madame Catherine MIGLIORI
Monsieur Eric BESSON procuration donnée à Madame Sonia PRUVOST
Madame Rita BETRANCOURT procuration donnée à Monsieur Claude LOVERINI
Monsieur Jean-Michel CATELINOIS procuration donnée à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Alain FALLOT procuration donnée à Madame Marie-Claude VALETTE
Madame Marie FERNANDEZ procuration donnée à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Henri FONDA procuration donnée à Madame Nicole TREFOULET
Madame Armelle MONTAGNE-DALLARD procuration donnée à Monsieur Didier BESNIER
Monsieur Thierry PEYPOUDAT procuration donnée à Monsieur Guy FAYOLLE

Etaient absents :

Mesdames Fadma ABBASSI, Véronique CROS, Arlette HONORÉ, Agnès MILHAUD
Messieurs Philippe ANDRE-REY, Gérard HORTAIL

Monsieur le Président accueille les membres de la Communauté de Communes.

Un secrétaire de séance est volontaire, il s'agit de Monsieur Christian COUDERT.

Mr le Président ouvre la séance et annonce qu'elle va être refermée aussitôt, il donne lecture des 10 procurations.

Mr le Président annonce une erreur de procédure dans les convocations, il semblerait que certains conseillers n'aient pas reçu la convention relative à la délibération d'aide à l'immobilier d'entreprises et le règlement associé en même temps que la convocation. De ce fait cela entraînerait un problème de légalité pour le maintien de la délibération.

Dans la journée, pour d'autres raisons, une délibération avait déjà été retirée de l'ordre du jour du conseil, il n'en restait donc plus qu'une ; M. Le Président suggère ainsi de reporter la totalité des délibérations au prochain conseil programmé le 15 mars.

Une précision est apportée concernant la convention d'aide à l'immobilier d'entreprises. La convention proposée par le département n'a pas été validée par la préfecture. C'est donc une convention modifiée qui sera envoyée et soumise à délibération au prochain conseil.

Mr Aproyan demande les raisons du retrait de la délibération sur les modalités de transfert de la compétence tourisme.

Mr le Président explique que tous les offices n'ont pas pris de décision à ce sujet et qu'il n'y a eu que deux retours.

Mr Aproyan évoque également le financement des déchets ménagers et les échanges dans la presse. Il informe les membres du conseil que tant que la situation ne sera pas régularisée pour les communes de Suze et Solérieux qui refusent de contribuer au financement, la commune des Granges Gontardes ne payera plus aucune contribution à l'intercommunalité.

Mr le Président fait part de son profond désaccord sur la position de ces deux communes mais rappelle que réglementairement, il ne peut pas les contraindre à adopter le mode de financement proposé. Le risque qui avait été évoqué était un désengagement des autres communes. Si c'est ce qui est décidé au niveau des communes, il ne restera plus qu'à emprunter 1.5 millions d'euros pour pouvoir payer les déchets ménagers et expliquer aux administrés pourquoi la fiscalité augmente.

Mr Aproyan dit que l'annulation d'un conseil au dernier moment met en évidence la difficulté à avancer ensemble.

Mr le Président rappelle que depuis son élection, il y a un peu plus d'un an, il demande qu'on lui donne les moyens d'avancer. Aujourd'hui la CC Drôme Sud Provence ne tient pas ses obligations réglementaires. L'administration a été jusqu'à présent relativement souple avec la communauté de communes en adaptant les contraintes. Les obligations qui sont faites au travers des textes de loi ne pourront pas être éternellement reportées.

Pour avancer, tout le monde doit s'engager. Tôt ou tard si la communauté de communes n'a pas su montrer qu'elle était gérée par des élus responsables, M. le Préfet imposera le transfert de 9 blocs de compétences et là encore il faudra expliquer aux administrés pourquoi la fiscalité augmente.

Mr Andruejol revient sur l'annulation de la délibération portant sur les modalités de transfert de la compétence tourisme et demande à ce que soient précisées les raisons de ce report. Il demande également que chaque transfert de compétences devrait systématiquement faire l'objet d'un volet budgétaire.

Mr Gallu précise que le déroulement proposé par le cabinet d'avocats afin de permettre une régularisation réglementaire, prévoyait en premier lieu une modification statutaire des offices qui n'est pas finalisée à ce stade.

M. le Président ajoute que le conseil communautaire est annulé pour une erreur de procédure et qu'il n'aurait probablement pas fait ce choix s'il avait eu le sentiment de travailler en toute confiance ce qui n'était pas le cas aujourd'hui.

Il exprime son regret quant à l'image désastreuse donnée à la communauté de communes et notamment par les critiques émises dans la presse.

Mr le Président conclut en demandant à chacun de prendre conscience des objectifs et de ce qui doit être fait dans l'intérêt des administrés. Les gouvernances, la majorité ou la politique, ne doit pas être la priorité.

Il faut travailler ensemble et avancer.

En fin de séance, quatre maires distribuent la copie d'un courrier adressé à l'ensemble des conseillers communautaires.

La séance est levée à 18h33 par Monsieur le Président.

Le secrétaire de séance,

Christian COUDERT